

Calendrier des démarches obligatoires ERASMUS+ Mobilité de stage des étudiants

Convention 2020
Année 2021/2022

* Mobilité des étudiants à des fins de stage / S.M.P Student Mobility for Placements.

Avant le début de la mobilité : d'octobre à avril	
En octobre 2021 :	1- Réunion d'informations
En novembre : semaine du 24.11.21	2- Retrait du dossier de candidature ERASMUS+ « Mobilité de stage et Aide financière »
Fin janvier : au plus tard le 30.01.22	3- Groupe de destination définitif (G1 /G2 ou G3)
En mars : vendredi 19 mars 2022 dernier délai	4- Dépôt du dossier ERASMUS+ complet auprès du Service Mobilité <i>tout dossier déposé hors délai ou incomplet sera automatiquement rejeté.</i>
Semaine n°12 (du 22 au 26.03.2022)	5- Commission de sélection
J+1	6- Résultats de la sélection (par mail)
	7- Test OLS n°1 -Accès à l'Aide linguistique en ligne par l'attribution d'une licence de cours OLS
Semaine n°13 (avant le 31 mars 2022) Semaine n°16 (avant le 23 mai 2022)	9- Entretien individualisé : -BTS MHR 1° -BTS SAM 1° (et autres candidats BTS : au cas par cas)

Au cours de la mobilité : d'avril à juillet	
Dès l'arrivée en entreprise (jusqu'à J+7)	1- Attestation d'arrivée
	2- Aide linguistique en ligne (cours OLS), le cas échéant
	3- Suivi du stage (bilans en ligne, visite sur site ou entretien par skype)

En fin de mobilité : de juillet à septembre	
La semaine suivant le retour en France	1- Attestation de présence en entreprise (document <u>original</u> à remettre à la Référente ERASMUS+)
	2- Bilan d'évaluation du stagiaire (document émanant de l'équipe pédagogique)
Dans les 15 jours suivant la fin du stage	3- Rapport en ligne du participant (en ligne, à réception de la notification)
En fin de mobilité	4- Test OLS n°2 obligatoire (en ligne, à réception de la notification)
1^{ère} semaine de septembre	5- Entretien d'évaluation de stage suivant les sections

Le fait, qu'un étudiant sélectionné ne satisfait pas aux exigences de son programme de mobilité, peut justifier une décision de remboursement partiel ou intégral de l'allocation.

p.1/1